

Ronchin

Centre Communal
d'Action Sociale

Service à la personne

Une équipe de proximité pour faciliter votre quotidien



C.C.A.S. de Ronchin

Une équipe de proximité au service de votre bien-être

Établissement public local, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est engagé depuis 1984 dans le secteur du médico-social. Le CCAS de Ronchin propose des solutions adaptées qui s'appuient sur une expertise reconnue dans le secteur du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes.



Qui peut faire appel à ce service ?

Contrairement aux services d'aide à la personne, les services ouverts à tous. Quels que soient votre situation familiale, votre appel aux différents services de besoin temporaire ou de domicile qualifiée personnalisée et l'organisation de vos



Comment ça marche

L'étude de vos besoins :

- Prenez rendez-vous avec notre service en contactant le 03.20.96.74.00 (prix d'un appel local).
- Lors de cet entretien, nous qualifierons ensemble vos besoins (fréquence, prestation...) et le profil de l'intervenant recherché.

1



Les financements :

- Toutes les prestations sont exonérées d'impôt ou déduites du revenu (dans la limite de l'impôt prévu par le code de la famille).
- D'autres aides peuvent être accordées. Un professionnel de la CCAS étudie les dossiers de financement personnalisés d'Assurance Maladie, de la Sécurité Sociale d'Assurance

2

La rencontre avec le professionnel

- Après la signature du contrat, l'aide à domicile se rendra chez vous pour une première prise de contact permettant notamment d'échanger sur vos souhaits et vos habitudes de vie.
- L'équipe encadrante reste à votre écoute en cas de nécessité.

4



5



Appel au service à la

idées reçues, le service ne propose des services

vos revenus, votre âge ou familiale, vous pouvez faire ces prestations. Pour un ou durable, une aide à peut vous apporter une aide adaptée afin de faciliter votre vie quotidienne.



Quels sont les différents services proposés ?

- L'entretien du logement et du linge
- La confection du repas à domicile
- Le portage de repas à domicile
- La télé alarme
- L'aide directe à la personne (aide à la prise des repas, aide à l'hygiène et aide aux transferts)

Prestations possibles

Les prestations sont éligibles aux crédits d'impôt de 50% sur l'impôt sur le revenu (dans la limite du plafond en vigueur pour le crédit d'impôt général des impôts).

Le CCAS vous aidera à établir la prestation prise en charge (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA], Caisse Régionale de Sécurité Sociale [CRAM]...).



3

La signature du contrat d'engagement

- Un contrat est ensuite établi détaillant les différentes prestations souhaitées.
- En cas de modification, un avenant au contrat initial sera réalisé.

La mise en œuvre des prestations

- Les professionnels du CCAS veillent au suivi et à la qualité des interventions.
- En cas de difficultés, les prestations sont ajustées pour répondre précisément à vos attentes.

6



La facturation du service

- La facture est directement adressée aux organismes financeurs si les prestations sont prises en charge.
- Le montant restant à votre charge est adressé sous forme de facture à votre domicile.

Les 10 engagements qui guident notre action

- Un large éventail de services.
- Une expertise dans l'accompagnement.
- Une proximité de service.
- Une prestation à un tarif unique.
- Changer d'intervenant sans frais supplémentaire.
- Pas de pré-paiement.
- Un réseau valorisé.
- Aucune prise de risque car vous n'êtes pas l'employeur.
- Une prise en charge globale.
- Une visite gratuite à domicile.

TARIFS 2022

| | TARIF AIDE SOCIALE | TARIF TTC APA / PCH | TARIF AAH | CARSAT ET AUTRES CAISSES* | EMPLOIS FAMILIAUX |
|---|--|--|--|---------------------------|-------------------|
| AIDE DOMESTIQUE | | | | | |
| EN SEMAINE | 1,97€ | 22,00€ | 20,00€ | 24,50€ | 24,50€ |
| DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS | PAS DE SERVICE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES | 24,10€ | PAS DE SERVICE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES | 27,50€ | 27,50€ |
| AIDE À LA PERSONNE | | | | | |
| EN SEMAINE | PAS DE SERVICE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES | 22,00€ | 20,00€ | 24,50€ | 24,50€ |
| DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS | PAS DE SERVICE LES JOURS FÉRIÉS ET LES DIMANCHES | 24,10€ | PAS DE PRESTATIONS LE WEEK-END LES JOURS FÉRIÉS | 27,50€ | 27,50€ |
| ACCOMPAGNEMENT VÉHICULE | | PAS DE PRISE EN CHARGE | | | |
| DÉPOSE MINUTE | | 5,50€ | | | |
| ACCOMPAGNEMENT | | de 9,95 à 19,65€ EN FONCTION DE L'AVIS D'IMPOSITION | | | |
| COURSES COLLECTIVES | | 35,00€ FORFAIT AU MOIS | | | |
| PORTAGE DES REPAS | 1,97€ | de 5,90 à 9,67€ POUR LE REPAS de 0,34 à 0,53€ POUR LE PORTAGE EN FONCTION DE L'AVIS D'IMPOSITION POSSIBILITÉ DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE | | | |
| FRAIS DE DOSSIER | | Gratuit | | | |
| 50% DÉDUCTION FISCALE SUR LA PARTIE SERVICE OU UN CRÉDIT D'IMPÔT | | | | | |

* la prise en charge par les caisses autre que CNAV sont variables

HORAIRES :

Interventions du lundi au dimanche et jours fériés de 7h00 à 20h00

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Astreinte le week-end et la semaine de 7h00 à 20h00



Centre Communal d'Action Sociale



12/13 place du Général de Gaulle - 59790 Ronchin



03.20.96.74.00 - sad@ville-ronchin.fr